MUNICIPALITÉ DE
NYON

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Patelli et consorts au sujet de l'EVAM

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Patelli et consorts demandant des informations sur les projets pour lesquels la Ville de Nyon collabore avec l'EVAM.

En préambule, il importe à la Municipalité de relever qu'elle collabore depuis des années avec l'EVAM. La Municipalité s'investit ainsi avec responsabilité en faveur des personnes en situation d'exil, autant au travers de projets d'urgence en lien avec la situation géopolitique internationale - comme celui en cours de réalisation à la Levratte - ou à plus long terme en réfléchissant à la création d'un immeuble mixte pour y accueillir des personnes migrantes.

En parallèle, et de façon peut-être moins visible, la Municipalité met également à disposition un certain nombre de logements à disposition de l'EVAM pour y héberger des personnes dans le besoin, par exemple à la maison de Bourgogne. La Municipalité partage ainsi pleinement les valeurs d'empathie et de solidarité mises en avant par les signataires de l'interpellation.

La Municipalité envisage-t-elle le démontage des infrastructures provisoires de la Levratte à l'échéance des cinq ans prévus, et la recherche d'une solution définitive et partenariat avec l'EVAM ?

La Ville de Nyon a mis à disposition de l'EVAM la parcelle N° 784 située à la Levratte. Une structure provisoire de 90 places, entièrement financée par le Canton, y est en cours de construction. Les premier-ère-s habitant-e-s devraient y emménager dès le 9 mai.

Une convention a été signée entre la Ville de Nyon et l'EVAM. Celle-ci précise que le terrain est loué pour une durée de maximum cinq ans. A l'issue de cette période, la structure sera démontée et le terrain sera remis en état par l'EVAM, conformément aux informations communiquées à la population par la Municipalité en août passé.

Pouvez-vous nous fournir une information sur l'état d'avancement du projet de logements mixtes et sa planification ?

En parallèle, la Municipalité poursuit ses réflexions afin de proposer à l'EVAM une solution permettant d'accueillir les personnes migrantes dans une structure pérenne. Suite au préavis N°110/2018, une étude de faisabilité sur la parcelle N° 307 a été effectuée. Les résultats de cette étude ont été présentés à la CAU en février 2022.

Cette étude a débouché sur quatre variantes tant architecturales qu'économiques incluant des appartements destinés à l'EVAM et des logements d'utilité publique (LUP). Deux de ces variantes intégraient le passage d'une route de desserte sur la parcelle N° 307 afin de décharger la rue St-Jean.

Les réflexions futures porteront très probablement sur un périmètre plus large, afin d'intégrer de manière optimale le futur bâtiment mixte au sein du bâti existant (petites maisons en bande, station transformatrice des SIN, etc.) et en tenant compte des enjeux de mobilité dans le secteur.

Malheureusement, les réflexions sur le secteur Perdtemps-Usteri telles que décrites dans le préavis N° 2021/7 ont dû être suspendues – les ressources à même de les mener étant occupées à traiter d'autres dossiers urgents – et devront être replanifiées dans un horizon-temps encore incertain.

Dans cette attente, la Municipalité mène d'autres réflexions autour de la mise à disposition pérenne d'un bâtiment destiné à l'accueil des réfugié-e-s. Elle ne manquera de revenir auprès du Conseil communal dès que les pistes envisagées seront suffisamment concrètes.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1er mai 2023.

Au nom de la Municipalité

La Vice-présidente : Le Secrétaire :

Stéphanie Schmutz P.-François Umiglia